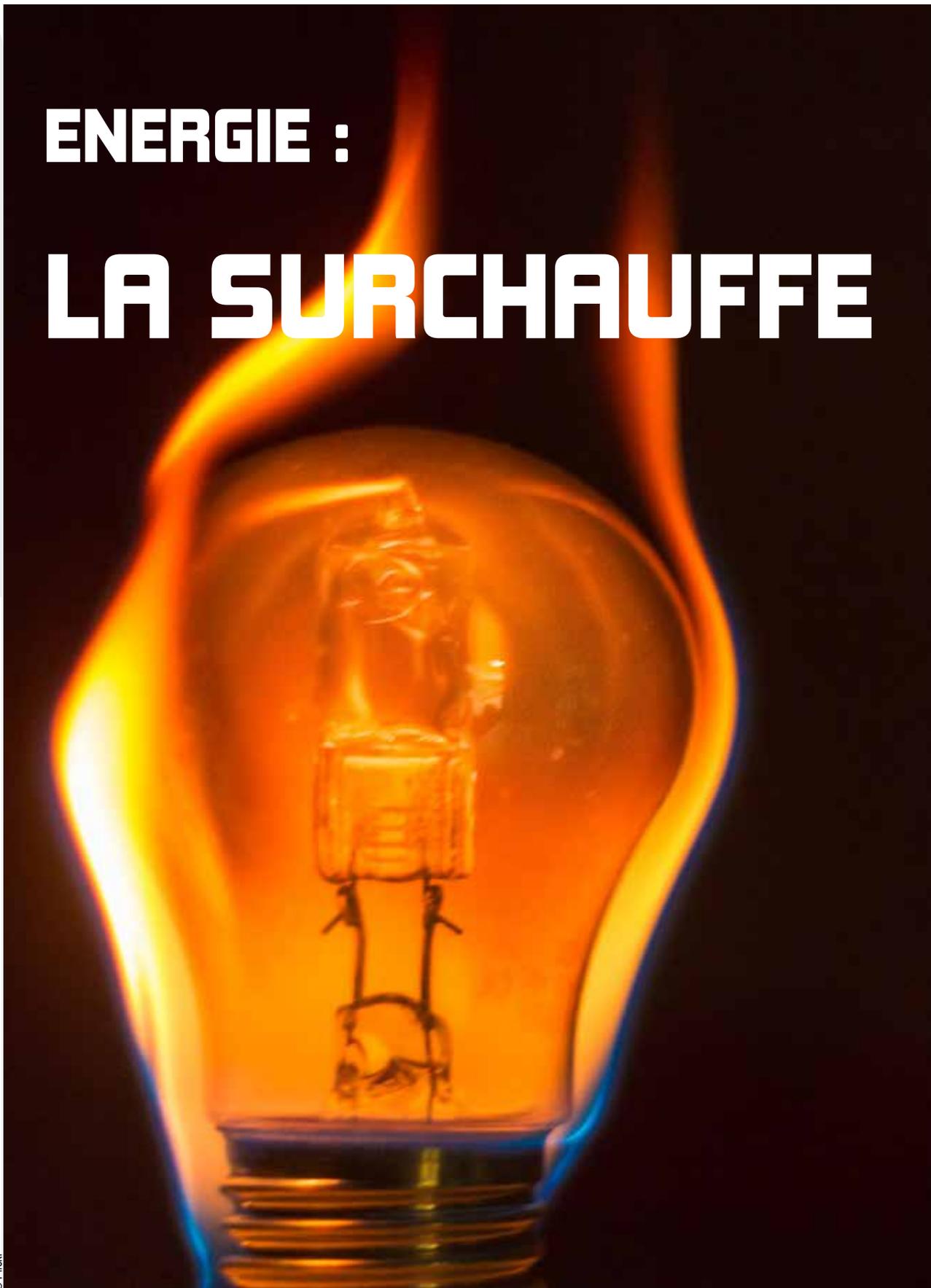


## SOMMAIRE

- 3. Comprendre les prix de l'énergie : mission impossible ?
- 6. Le désarroi des consommateurs
- 10. Sortir de l'impasse du marché
- 14. Interview : **Grégoire Wallenborn**  
La transition énergétique nécessite des choix drastiques
- 17 Augmentation des prix de l'énergie : Quelles mesures adopter ?

# ENERGIE :

# LA SURCHAUFFE



# Cette énergie qui nous est chère



©-Pixabay

La flambée des prix de l'énergie est devenue à juste titre la grande inquiétude des ménages belges. Face à un discours « rassuriste » du gouvernement qui laisse à penser que celle-ci sera compensée par une prochaine augmentation de l'index, les associations de défense des consommateurs et de lutte contre la pauvreté ne sont pas dupes. Pour de nombreux ménages, et pas seulement les plus précaires, cette flambée des prix créera durablement un déséquilibre important dans leur budget.

Beaucoup d'entre nous s'interrogent sur les causes de cette soudaine flambée. Les deux réponses les plus compréhensibles sont celles de l'augmentation forte de la demande suite à la reprise économique post-Covid et les tensions géopolitiques avec la Russie, grosse productrice de gaz. Hélas, c'est plus compliqué que cela car d'autres mécanismes de régulation... et de dérégulation entrent en ligne de compte. Le premier article tente de l'expliquer.

Face à cette hausse brutale, les consommateurs sont en plein désarroi. Les pratiques abusives des fournisseurs se généralisent, les factures de régularisation sont problématiques, l'accès aux mesures sociales est très difficile. Quels sont les problèmes très concrets rencontrés par les consommateurs ? Le rapport de force entre les fournisseurs et les consommateurs est clairement en défaveur de ces derniers (voir page 8).

Quelles sont les solutions possibles, sachant que celles-ci doivent aussi se réfléchir en ayant dans le viseur la transition énergétique vers un autre modèle de société, où la croissance économique n'est plus synonyme de progrès ? De nombreuses pistes sont évoquées dans le présent dossier. La première est celle de sortir de la libéralisation du marché car, comme le montre l'article en page 10, celle-ci a clairement montré ses limites et ses dangers.

Par ailleurs, les mesures prises par le gouvernement fédéral sont loin d'être suffisantes et adaptées. En fin de dossier, vous trouverez la position commune de quatre associations actives dans la lutte contre la précarité énergétique par rapport à ces décisions. Elles formulent également deux autres propositions pour les rendre plus équitables : élargir davantage l'application du tarif social, et faire contribuer les producteurs d'énergie en limitant les énormes profits qu'ils engrangent grâce à cette hausse des prix.

Dans l'interview qu'il nous a accordée, Grégoire Wallenborn nous suggère d'autres pistes aussi ambitieuses que celle de l'abandon de la libéralisation pour aller vers une transition énergétique juste. Par exemple une implication forte des collectivités dans les décisions qui concernent la production et la consommation d'énergie, un système de quota non échangeable attribué à chaque citoyen, ou encore l'instauration d'une « sécurité sociale de l'énergie ». Des propositions assez décoiffantes qui pourront nourrir les débats et les propositions au sein et entre les associations qui cherchent à articuler justice sociale et lutte contre le dérèglement climatique.

*Monique Van Dieren*

## Equipe de rédaction :

*Claudia Benedetto, Françoise Caudron, Laurence Delperdange, Samuel Legros, Guillaume Lohest, Monique Van Dieren*

**Rédactrice en chef :** *Monique Van Dieren*

**Mise en page :** *Hassan Govahian*

## Editeur responsable :

*Guillaume Lohest, 8, rue du Lombard*

5000 - Namur - Tél : 081/73.40.86

secretariat@equipespopulaires.be

Prix au n° : 4 €

Pour s'abonner (Contrastes + Fourmilière) :

Versez 20 € au compte BE46 7865 7139 3436

des Equipes populaires, avec la mention :

"Abonnement à Contrastes" + votre nom

# COMPRENDRE LES PRIX DE L'ÉNERGIE : MISSION IMPOSSIBLE ?



**A**u moment de commencer cet article, je me suis senti « comme les trois frères chez le notaire » : perdu dans un jargon incompréhensible. En terminant sa rédaction, je ne suis pas certain d'avoir bien traduit le charabia du marché de l'énergie. Mais une chose est sûre : une facture d'énergie peut nous emmener loin, car ces chiffres sont terriblement politiques. Accrochons-nous, l'enjeu est trop important. Et vous me corrigerez si j'ai confondu le latin, le russe et les kilowattheures.

Pourquoi le prix de ma facture d'électricité augmente-t-il ? Le consommateur qui se pose cette question légitime se trouve face à deux options. La première ? Se satisfaire des quelques éléments donnés ici et là dans les médias, dormir dessus et ne pas trop chercher à creuser. La seconde : derrière chaque explication donnée, poser d'autres questions, essayer de comprendre. C'est ce que je vais tenter de faire dans cet article. Je ne vous donne aucune garantie d'y parvenir. Car en partant d'une facture, on se retrouve vite dans les méandres techniques de la fixation des prix et des multiples facteurs qui peuvent l'influencer, en passant par le pétrole, le gaz et les énergies renouvelables. À défaut de trouver des explications, je vous partagerai au moins mes questionnements.

## Un tiers de la facture... bientôt la moitié ?

L'information a été abondamment partagée dans les médias, pour ceux qui ignoraient en-

core. L'augmentation des prix touche la part de la facture qui concerne la fourniture d'énergie elle-même, qu'on appelle la commodité. Les deux autres parts sont des coûts de distribution et de transport, ainsi que des taxes diverses. Avant la flambée des prix, on avait coutume d'entendre que ces trois parties représentaient chacune un tiers de la facture totale. Mais quand l'un des tiers augmente... c'est toute la proportion qui change. Test-Achats estimait, lors d'un webinaire le 24 janvier, que le coût de la fourniture représentait d'ores et déjà entre 42 et 48% de la facture. Cela fait aussi automatiquement augmenter la TVA en proportion. Les coûts de distribution et de transport, par contre, ne bougent pas.

La part de taxation est évidemment un levier possible pour compenser la hausse actuelle. Si l'on débat aujourd'hui d'une T.V.A. à 6%, c'est parce qu'il s'agit d'un élément sur lequel les pouvoirs publics ont une prise directe. Contrairement au coût de la commodité, c'est-à-dire le produit lui-même, l'énergie fournie. Là, tout dépend du marché. ▶

### ► La loi de l'offre et de la demande

« Si les prix augmentent, c'est surtout à cause de la reprise économique post-Covid. » C'est l'explication la plus souvent entendue. Vu l'importance de la demande en énergie, l'offre peine à suivre, et les prix s'envolent. Je vous avoue que je m'arrêteraient bien ici parce que cela semble limpide. Sauf que. L'électricité est une énergie secondaire : elle est issue d'une transformation d'énergie primaire (nucléaire, charbon, gaz, éolien, solaire, hydraulique...) et peut donc être produite de différentes façons ! Pourquoi alors une augmentation générale pour tous

adaptent leurs offres et leurs demandes en continu. Comme l'électricité ne se stocke pas, il faut que l'offre et la demande coïncident exactement, ce qui explique cette grande complexité et l'existence de plusieurs marchés. Les acteurs achètent par exemple une quantité d'énergie à long terme, mais doivent aussi compléter au jour le jour, cela sur des marchés différents. » La bourse où se passent les transactions journalières pour la Belgique et une dizaine de ses voisins s'appelle EPEX-SPOT.

Je comprends donc ceci à ce stade : une multiplicité d'acteurs et de facteurs composent les marchés de l'électricité. Comme il s'agit d'un marché global, ouvert et interconnecté, aucun producteur d'électricité ne fonctionne en système clos. Aucun ne vend seulement ce qu'il produit. Sur le réseau, on fait appel aux unités de production selon la logique de « merit order » (cf. encadré). Voilà, en gros, pourquoi mon fournisseur d'énergie verte ne peut pas me proposer un tarif fondamentalement différent des autres : il joue sur le même marché.

### La logique de « Merit Order » ou de préséance économique

« Le « merit order » est le mécanisme permettant d'établir un ordre de priorité dans la mise en œuvre des unités de production électriques : elles sont appelées, pour chaque demi-heure, dans l'ordre croissant de leur coût marginal variable » (le coût supplémentaire induit par la dernière unité produite). Ce mécanisme est primordial pour comprendre la grande volatilité des prix de l'électricité ! En effet, « le prix du kWh pour chaque demi-heure est celui de la dernière unité de production sollicitée pour répondre à cette demande. »

« Selon cette logique, les premières unités appelées sont celles produisant de l'énergie renouvelable (solaire, éolien, hydraulique au fil de l'eau). Leur coût marginal est faible, et de plus, cette énergie étant intermittente et non stockable, elle doit être injectée dans le réseau en priorité, pour ne pas être perdue. Les centrales nucléaires sont sollicitées en deuxième position. Les centrales thermiques à gaz, puis à charbon et au fioul suivent (elles sont classées selon le coût du combustible). Les barrages hydrauliques « de retenue », capables de stocker de l'eau - et de ce fait, de l'énergie - constituent une capacité de production de réserve. »

Source : [www.connaissancedesenergies.org](http://www.connaissancedesenergies.org)

### Une hausse provisoire... mais une baisse impensable

Prenons un peu de recul critique. À l'heure d'écrire ces lignes, le gouvernement Vivaldi vient de communiquer ses mesures d'urgence : diminution provisoire de la TVA sur l'électricité pour quelques mois, chèque énergie identique pour tout le monde et maintien du tarif social élargi aux bénéficiaires du statut BIM jusqu'au 30 juin. Il est frappant de constater que ces mesures, loin d'être suffisantes, sont présentées comme temporaires. Comme si nous vivions une crise passagère ! Je ne peux m'empêcher de faire le lien entre cette flambée des prix et ce que de nombreux observateurs signalent depuis longtemps : non seulement les ressources fossiles ne sont pas infinies, mais en plus elles émettent des gaz à effet de serre, ceux dont on doit absolument se passer pour limiter les catastrophes climatiques !

Même s'il reste peut-être, dans le meilleur des cas, une ou deux décennies de réserves de gaz, nous ne pouvons pas espérer un retour à la normale. Car cela voudrait dire que la production de gaz peut repartir à la hausse pour augmenter l'offre, refaire les stocks stratégiques et soulager les prix. Nous ne pouvons pas, non plus, souhaiter que les prix restent si élevés, car cela signifie une augmentation de la précarité énergétique, une diminution de la qualité de vie de millions de citoyens. Quand on entend certains environnementalistes dire qu'il est indispensable que l'énergie soit chère pour

les Belges ? Pourquoi ceux qui ont choisi un fournisseur d'électricité verte, une coopérative citoyenne, sont-ils impactés par cette hausse ? Leur électricité n'est-elle pas produite plus localement ?

Pour mieux m'y retrouver, j'appelle à l'aide. Je cherche les explications de quelqu'un qui travaille au plus proche des mécanismes de marché. J'obtiens les coordonnées d'un employé d'une société qui fournit un logiciel de calcul utilisé dans plusieurs marchés énergétiques. Il s'agit d'un algorithme d'optimisation facilitant la rencontre entre les offres et les demandes, tout en tenant compte des données météo, des contraintes techniques (de transport) et légales. Bref, un truc extrêmement compliqué. Mon interlocuteur, avec pédagogie, m'informe de l'existence de plusieurs marchés, à plus ou moins long terme (plusieurs mois ou années) ou à très court terme (quart d'heure par quart d'heure). « Les acteurs du marché, producteurs, fournisseurs d'énergie ou gros industriels,

inciter à en consommer moins, on peut comprendre le principe théorique, mais en aucun cas accepter la réalité concrète de ce raisonnement économique simpliste, qui ne prend pas en compte les inégalités d'accès et de conditions de vie des personnes, ni les différences d'usage de l'énergie.

### Distinguer les usages, aller chercher les bénéfiques

Ce qui rend la situation actuelle insupportable réside, encore et toujours, dans un problème de tarification. Actuellement, un kWh consommé en vaut un autre, quel que soit l'usage auquel il est destiné. Même prix pour préparer un repas ou pour recharger le 4<sup>e</sup> smartphone de la famille, même prix pour chauffer une salle de bain mal isolée ou pour alimenter un écran géant. C'est la raison pour laquelle le RWADE « soutient depuis plusieurs années le principe d'une tarification progressive et solidaire de l'électricité. Concrètement, cela signifie garantir aux ménages wallons une consommation de base à un prix peu élevé, financée par ceux qui consomment plus et paieront plus cher les kWh supplémentaires qu'ils consomment<sup>1</sup> ». Il s'agit d'un principe très difficile à mettre en œuvre : en matière d'électricité, les ménages les plus aisés sont justement parfois ceux qui consomment le moins<sup>2</sup>, car ils ont pu réaliser des investissements (par exemple installer des panneaux photovoltaïques). Mais cette difficulté ne doit pas nous arrêter. Car consommer moins d'énergie, à l'échelle globale, est une nécessité absolue : tôt ou tard, il faudra bien que les plus gros sacrifices soient réalisés sur les usages les moins vitaux et les plus nuisibles socialement.

Par ailleurs, une énergie chère signifie des bénéfices faramineux pour les producteurs d'énergie. Le géant russe *Gazprom* a enregistré des bénéfices record pendant les deux derniers trimestres de 2021, de même que *TotalEnergies*. Le 17 janvier, la CREG (Commission de régulation de l'électricité et du gaz) a annoncé la reprise d'une enquête destinée à vérifier si certains acteurs du marché ont réalisé des surprofits exceptionnels avec la flambée des prix, ce qui pourrait justifier qu'une partie des bénéfices puisse retourner aux consommateurs. Les résultats sont encore attendus au moment de boucler cette publication. Mais on peut déjà le dire : les citoyens ne comprendraient pas qu'on laisse tranquillement des dizaines de millions d'euros s'échapper en dividendes pour les actionnaires de ces grosses sociétés, tandis que les factures de régularisation viendront progressivement saigner les consommateurs.



©Equipes Populaires

### Vers une stratégie de déconsommation ?

À l'heure actuelle, le tabou est total : on continue de considérer l'énergie comme une donnée naturelle dont il est inconcevable de réguler collectivement (politiquement) la production et la consommation. On attend de l'offre qu'elle puisse retrouver des volumes normaux, qui puissent répondre à la demande... un peu comme on attend le retour du soleil. C'est une aberration. Car, arrêtez-moi si je me trompe, si nous parvenions à diminuer la demande (globale) d'énergie, les prix baisseraient mécaniquement. Évidemment, cela demande de sortir d'une logique de marché et une reprise en main politique qui mette en œuvre une véritable stratégie de déconsommation, distinguant des usages nécessaires et des consommations excessives, à financer par l'impôt et par une ponction sur les bénéfices indécents des géants industriels. On en est encore loin mais la libéralisation a quand même du plomb dans l'aile. Il est urgent de faire tomber cet oiseau de malheur qui a bien pigeonné son monde.

Guillaume Lohest

### (Très) Chère Belgique,

Si le marché européen de l'énergie est si interconnecté, comment expliquer que l'électricité est deux fois plus chère en Belgique que chez notre voisin français ?

Prenons l'exemple de la France. Le prix de la fourniture d'énergie a augmenté comme partout ailleurs en Europe, et pourtant nos voisins ont payé leur électricité deux fois moins cher que nous en 2021. Deux raisons principales expliquent cette différence. Tout d'abord, la France a fait le choix de continuer à investir massivement dans le nucléaire. « Elle produit 70% de son énergie à bas prix, contrairement à notre pays qui importe une grande partie de son énergie<sup>3</sup> ». Deuxième raison, le montant de la TVA en France est globalement moins élevé que chez nous.

Soulignons également que sur le troisième poste de la facture (le coût du transport et de la distribution), il existe des disparités régionales au sein même de notre pays : 1.391€ en Wallonie, 1.319€ en Flandre et 1.254€ à Bruxelles.

1. [www.rwade.be](http://www.rwade.be)  
 2. En réalité, nous ne devrions pas dire qu'ils consomment moins, mais qu'ils consomment moins d'électricité produite par des centrales. Ils consomment en effet probablement autant, voire plus que les autres, mais le calcul de leur consommation est théoriquement plus faible car leur autoproduction d'électricité est déduite du total.  
 3. Didier Zacharie, *Pourquoi notre facture d'électricité est-elle deux fois plus salée qu'en France*, Moustique, 29/12/2021

# LE DÉSARROI DES CONSOMMATEURS

Depuis le début de l'année 2022, la peur et le stress commencent à être perceptibles auprès des consommateurs qui s'inquiètent de savoir comment ils pourront continuer à se chauffer, à cuisiner, à s'éclairer à l'avenir. Dans un contexte de crise sanitaire et d'explosion du prix de l'énergie, les demandes affluent dans les services sociaux concernant le montant et la compréhension des factures, les pratiques déloyales des fournisseurs et la difficulté d'avoir accès aux aides sociales.



Au service Energie Info Wallonie (EIW)<sup>1</sup>, le téléphone ne cesse de sonner. Les travailleuses témoignent de l'explosion des demandes d'aide et de la complexité croissante des situations vécues par les citoyen.ne.s. face à la flambée des prix de l'énergie.

## Des pratiques abusives et déloyales qui se généralisent

### Du démarchage abusif

Pourtant dénoncé depuis des années, le démarchage téléphonique ou à domicile existe toujours. Profiter de la naïveté de certains consommateurs, considérer comme conclu un contrat suite à une conversation téléphonique, faire signer un contrat en faisant croire au client qu'il s'agit d'une offre, les pratiques douteuses sont légion. La prudence est toujours de mise.

### Des offres parfois fantômes

Les offres proposées sur les sites de comparaison sont parfois alléchantes. Mais lorsque le

consommateur veut essayer d'en bénéficier, il n'est pas rare que cette offre soit tout simplement introuvable sur le site du fournisseur concerné. Il s'agit d'appâter le client avant tout, et tous les moyens sont bons.

### Des décisions de modification d'acompte imposées

L'acompte mensuel payé est calculé sur base d'une estimation de consommation d'énergie qui prend en compte la composition du ménage et le type d'équipement du logement. Chacun est libre de demander une révision de cet acompte à la hausse ou à la baisse auprès de son fournisseur. Cet acompte doit être en fait discuté entre les deux parties. En aucun cas, le fournisseur ne peut vous imposer unilatéralement une adaptation de votre acompte. C'est pourtant ce que certains fournisseurs se sont empressés de faire il y a quelques mois, parfois même auprès de clients qui avaient un contrat à prix fixe et qui n'allaient donc pas devoir faire face à une augmentation de prix pendant la durée de leur contrat.

### *Des conditions de contrat volatiles*

A la date d'échéance d'un contrat, le fournisseur peut décider d'en changer complètement les conditions sans que le client ne s'en rende compte. Et ça marche ! C'est ainsi que le fournisseur Mega a transformé tous ces contrats à prix fixe en des contrats à prix variable. Et tant pis pour celui qui ne l'a pas remarqué. Pire, certains fournisseurs essaient parfois de modifier les conditions en cours de contrat, ce qui est totalement illégal.

Les fournisseurs profitent de l'inertie du consommateur qui « oublie » d'être attentif à la date d'échéance de son contrat et se voit prolonger dans un contrat dont les conditions ont été complètement changées. Cela nous rappelle l'esprit de la libéralisation et de la libre concurrence. Le consommateur se doit d'être proactif et passer son temps à analyser, comparer les offres et penser à changer à temps de fournisseur.

### *Des factures de régularisation parfois problématiques*

La facture de l'énergie repose sur le relevé d'index que le client est censé remettre à son gestionnaire de réseau (GRD) une fois par an. Chaque mois, nous payons une provision, un acompte sur notre consommation d'énergie. Après 12 mois, suite au relevé d'index, une facture de régularisation détermine le montant à payer pour notre consommation réelle d'énergie. Plusieurs problèmes sont cependant régulièrement rencontrés. Certains locataires n'ont tout simplement pas accès à leur compteur, ou ne savent pas où il est. L'encodage des index est parfois manquant ou erroné, entraînant des factures de régularisation incorrectes. Il n'est pas rare de voir des factures de régularisation atteindre des milliers d'euros. Mais faire corriger une facture erronée relève souvent du parcours du combattant ! Et si après deux rappels, le consommateur ne paie pas sa facture, il se voit placer de force un compteur à budget.

### *Une sanction cachée et illégale*

Tous les contrats d'énergie (électricité et gaz) prévoient une redevance fixe à payer annuellement. Cette redevance, dont le montant augmente au fil des années, peut atteindre jusqu'à 80€. Dans un marché libéralisé, le consommateur est censé pouvoir changer facilement de fournisseur sans être sanctionné. C'est le principe même de la concurrence, objectif de la libéralisation du secteur décidée en 2007. Mais... plusieurs fournisseurs n'hésitent pas à facturer la totalité de la redevance annuelle dès que vous décidez de rompre votre contrat avec

eux, même si vous n'êtes restés que 2 ou 3 mois chez eux. La logique et la loi voudraient pourtant que cette redevance soit calculée au prorata des mois que vous avez passés chez votre fournisseur mais les fournisseurs outrepassent allègrement cette logique.

Cette pratique douteuse se généralise. Quasiment tous les fournisseurs l'appliquent aujourd'hui. Pire, cette mesure sera bientôt validée dans une loi en cours d'élaboration sans qu'il y ait une prise de conscience de cet enjeu. Ces problèmes sont méconnus du grand public et parfois des décideurs politiques. Dans 90% des cas, les gens ont payé sans se rendre compte. La légalité de ces pratiques est contestable mais c'est rentable.

### *Un gestionnaire de réseau à la fois juge et partie*

Il arrive que le client soupçonne une défectuosité de son compteur. Une situation récemment relevée par EIW faisait part d'une consommation de 25.000 kWh pour un client moyen dont l'installation électrique n'aurait pu supporter une telle consommation. Malgré l'avis des électriciens et les réclamations du client, le gestionnaire de réseau reste sourd et refuse de considérer les arguments du client et des électriciens. Pour vérifier un compteur, le gestionnaire de réseau le fait vérifier lui-même par un de ses techniciens et par un étalonnage<sup>2</sup> souvent de trop courte durée. L'idéal serait pourtant de placer un compteur test pendant plusieurs semaines.

Dans certaines situations, comme dans celle présentée ci-dessus, le consommateur se retrouve face à un mur. Il n'arrive pas à faire entendre sa voix. La parole du GRD est d'office validée même si rien ne peut l'attester, et la parole du client est souvent considérée soit comme erronée (puisque le client n'y connaît rien !), soit comme mensongère (puisque'il est bien connu que le client est un fraudeur potentiel !). Le gestionnaire de réseau se fait à la fois juge et partie.

### *Des plans d'étalement de paiement difficiles à négocier*

Un ménage en difficulté financière peut toujours négocier avec son fournisseur un plan d'étalement de paiement. Mais certains fournisseurs rechignent parfois à les accorder et privilégient plutôt l'installation d'un compteur à budget, ce qui permet aux fournisseurs de se débarrasser des risques de non-paiement des factures, mais ce qui reporte aussi la responsabilité de coupure et de privation d'énergie sur les épaules des ménages.

► **Les compteurs à budget, une manière de fermer les yeux sur la précarité énergétique**

Un compteur à budget est parfois placé pour des montants dérisoires de factures impayées. Ces compteurs à budget (qui existent en Wallonie, pas à Bruxelles) sont dénoncés depuis longtemps pour leur caractère antisocial. Leur seul objectif est d'éviter aux fournisseurs d'énergie la gestion des factures impayées. En Région wallonne, cette décision est prise de manière unilatérale par le fournisseur sans objectivation de la situation du ménage et sans décision de justice. Le fournisseur, un acteur privé du marché se fait seul juge.

**Un accès difficile aux mesures sociales exceptionnelles**

Pour faire face au problème évident d'explosion des prix, une série de mesures sociales ont été prises, d'autres sont aujourd'hui en cours de discussion. Mais les mesures prises sont loin de pouvoir rassurer et apaiser les craintes des consommateurs. Voici quelques observations faites par le service Energie Info Wallonie (EIW). Les aides sociales mises en place pour faire face à la crise actuelle, notamment la possibilité d'accéder au statut de client protégé exceptionnel sont complexes et peu lisibles.

De manière générale, pour bénéficier de ces mesures, il est nécessaire de passer par le CPAS, par une mutuelle ou par un service social agréé. Or de nombreux services sociaux ne sont pas informés correctement des mesures ou rajoutent parfois des conditions pour y accéder. Beaucoup de personnes sont déçues car elles se voient refuser les aides.

En 2020, 40.000 ménages avaient droit au statut de client protégé exceptionnel. Or, seulement 1.000 ménages en ont fait la demande. On est donc très loin des abus !

**Des effets pervers**

Toutes les personnes BIM (bénéficiaire de l'intervention majorée) bénéficient actuellement du tarif social et ce jusque fin juin 2022. Mais étonnamment, cela peut créer un effet pervers. Ces personnes disposaient parfois de très bons contrats d'énergie à prix fixe et à temps long. Elles passent au tarif social pendant quelques mois, ce qui est positif en soi. Mais elles ne pourront plus récupérer leur contrat avantageux d'avant. Les négociations au sein du secteur avaient pourtant prévu cette situation mais les fournisseurs ont refusé que le contrat du client soit simplement suspendu pendant le temps où la personne a droit au tarif social. Le contrat est en fait clôturé et chaque consommateur doit ensuite renégocier un nouveau contrat dont les conditions sont évidemment moins avantageuses pour lui. On donne d'un côté (en accordant le tarif social pendant quelques mois) et on reprend de l'autre côté (en l'obligeant à aller vers un nouveau contrat moins avantageux).

**Des démarches multiples et épuisantes**

Globalement, EIW constate que les démarches exigées et les documents à rassembler pour faire valoir les droits aux aides mises en place sont exagérés. On est face à une « surcouches » de démarches administratives, ce qui décourage certains qui finissent par ne pas faire valoir leurs droits. Rendre l'accès aux aides compliqué suscite du non-recours aux droits de la part de personnes qui auraient pourtant bien besoin d'un coup de pouce !

Cette réalité est d'autant plus prégnante pour

## “On a eu l'impression d'être de mauvais payeurs”

**Jean-Marc et Nathalie vivent dans une maison d'une société de logement social, en Hainaut, avec leurs trois enfants. Ils travaillent tous les deux à temps plein.**

« Apparemment, il y aurait eu un souci avec le compteur. Il n'y avait pas eu assez de consommation pendant deux ans et puis, la troisième année, on a reçu toute la consommation des trois années précédentes. Nous, on est certains d'avoir envoyé les relevés. D'ailleurs, ils sont quand même censés recevoir un index tous les ans. Or, ils ne nous ont jamais contactés ou signalé que la consommation était trop basse. Quant aux index de gaz, ils les ont reçus ! Mais évidemment, on ne garde jamais la trace des index qu'on envoie. On payait 80 euros de gaz et 11 euros d'élec-

tricité. L'agent de relevé disait que ce n'était pas beaucoup, mais quand on lui donnait les index, ça correspondait. D'autant qu'on n'allait pas se plaindre, parce que l'on ne consommait pas beaucoup ! Et puis, quand en novembre 2018, j'ai encodé les chiffres pour l'année 2017-2018, le site me disait qu'il y avait une erreur dans le relevé. Il devait y avoir un problème quelque part. J'ai vérifié, l'index était correct. Et c'est là que nous avons reçu toute la consommation des trois ans en une fois, plus de 24.000 kWh sur un an ! Résultat : une facture de plus de 7.000 euros.

Ils nous ont alors demandé de régler ce qui, pour eux, était le résultat de relevés précédents incorrects. En décembre, ils ont même envoyé quelqu'un pour vérifier le compteur et il n'a rien trouvé. [...] Il aurait fallu payer 840 euros d'acompte d'électricité par mois plus 160 euros d'acompte de gaz. À ce moment-là, on les

les victimes des inondations de l'été dernier. La multiplication des déménagements que vivent certains ne fait que démultiplier les démarches à faire (assurances, changement d'adresse, suivi du courrier...) notamment dans le domaine de l'énergie. De plus, toutes les aides auxquelles les personnes peuvent prétendre sont conditionnelles et soumises à un contrôle. Rien n'est automatique. Les gens sont épuisés. Cinq mois après les inondations, beaucoup n'ont pas encore de système de chauffage en état de fonctionnement.

### Des conséquences dramatiques pour les ménages

Il ne faut pas oublier que ces décisions ont parfois des conséquences dramatiques pour les ménages. Le client qui se voit facturer 25.000 kWh sur une année se retrouve avec une dette d'environ 10.000€ qu'il est incapable de rembourser et qui va le plonger dans des problèmes de surendettement et de précarité. L'augmentation actuelle des prix de l'énergie va évidemment mettre de nombreux ménages dans une situation compliquée. Aux difficultés financières, il faut rajouter le stress, la fatigue morale, la surcharge mentale qu'engendre ce genre de situation.

### L'accès à l'énergie, bientôt un luxe ?

Rappelons que l'énergie est un droit fondamental qui participe à la dignité humaine. Les plus précarisés d'entre nous sont de nouveaux premières victimes de cette explosion de prix. Ils sont doublement sanctionnés car vivant souvent dans des logements généralement mal isolés. Quand on ne sait plus payer sa facture, quand on ne sait plus chauffer son logement, on

se prive d'un confort de vie minimum. C'est le bien-être qui dégringole, le mal-être qui s'installe et la colère qui commence à gronder...

### Une libéralisation à repenser

C'est le principe même de la libéralisation qu'il paraît essentiel de questionner. Cette libéralisation nous a fait la promesse de lendemains heureux où le consommateur serait le maître du marché, faisant jouer la concurrence entre les fournisseurs et pouvant bénéficier de tarifs intéressants. La réalité paraît un tout petit peu plus nuancée que cela. Les situations présentées dans cet article en témoignent.

Dans le marché de l'énergie, le consommateur est confronté à son fournisseur, à son gestionnaire de réseau et parfois à son propriétaire. Tous ces rapports lui sont défavorables. Le rapport de force est donc totalement injuste. Les fournisseurs imposent leurs conditions, en les cachant parfois, développent des pratiques douteuses, voire illégales et le consommateur se retrouve souvent seul à essayer de faire valoir ses droits. C'est ce qui s'appelle être le dinde de la farce !

Cette réalité nous ramène à l'urgence d'un débat démocratique sur l'intérêt d'une libéralisation et sur une reprise en main par l'Etat de la gestion du secteur de l'énergie, un service de base essentiel à tou.te.s.

Françoise Caudron

1. Énergie Info Wallonie est un service de soutien aux consommateurs wallons d'énergie.

<https://www.energieinfowallonie.be/fr>

2. L'étalonnage est un ensemble de mesures permettant de définir l'erreur d'un compteur d'énergie électrique à une charge donnée.

*a contactés en disant qu'on était incapables de payer 840 euros d'électricité par mois, mais qu'on voulait bien payer 150 euros en plus de la facture mensuelle. Ils n'étaient pas d'accord. [...] Quand nous avons demandé un plan de paiement sur un an, jusqu'à la facture suivante, ils ont refusé. Ils voulaient un paiement sur 3 mois, 6 mois maximum. [...] Ils ont alors rappelé pour annoncer qu'ils avaient décidé de placer un compteur à budget. Nous, on n'en voulait pas. On travaille tous les deux, on n'est pas disponibles pour aller recharger les cartes pour le compteur. [...]*

### On ne nous écoute pas

*En faisant une recherche sur internet pour savoir comment annuler la décision de placer un compteur à budget, on est tombés sur le site Énergie Info Wallonie. Directement, quand ils ont appris que mon compagnon était en médiation de dettes, ils nous ont dit qu'on avait le droit d'être clients protégés. [...] Il faut savoir aussi que quand l'assistante sociale d'Énergie Info Wallonie a défendu*

*notre dossier, le fournisseur a tout de suite accepté de diminuer l'acompte mensuel à 150 euros à la place de 840 euros. Alors qu'avec nous, ils ne voulaient rien entendre ! Comme consommateurs individuels, on ne nous écoute pas. En fait, on a prouvé que la régularisation que le fournisseur nous imposait portait sur trois ans de consommation et il s'est révélé qu'il ne pouvait pas, légalement, réclamer d'argent pour une consommation de plus de 2 ans en arrière. [...]*

**Ce qu'on retient de l'expérience, c'est que comme consommateurs individuels, on ne nous écoute pas, qu'on a besoin du soutien de quelqu'un ».**

Extrait de « F(r)acture énergétique : Témoignages de personnes en défaut de paiement », Carine Vassart, Fondation Roi Baudouin, 2019

# SORTIR DE L'IMPASSE DU MARCHÉ

*L'énergie est un droit fondamental. Pourtant, le secteur de l'énergie est privatisé et libéralisé. La gestion de ce bien particulier est confiée à des acteurs privés, des entreprises commerciales, qui ont pour objectif premier (et unique ?) de faire du profit. Pourquoi ce choix a-t-il été opéré ? Était-il pertinent ? Quelles sont les alternatives au marché pour enfin répondre aux enjeux sociaux et environnementaux gigantesques qui gravitent autour de l'énergie ?*



© Istock

Présentée comme une panacée, la libéralisation de l'énergie s'inscrit dans un mouvement plus large de privatisations, notamment porté par la Grande-Bretagne de Margaret Thatcher. C'est l'avènement du dogme libéral qui considère que le marché libre est par nature vertueux et constitue le meilleur outil pour organiser les échanges et atteindre la prospérité.

La libéralisation de l'énergie devait donc permettre aux consommateurs de recevoir une meilleure information et de faire des choix éclairés. Elle devait faire baisser les prix et favoriser la transition énergétique vers un système plus durable. C'est au niveau européen que des directives sont votées, en 1996 et 1998, en vue de libéraliser les marchés.

Les différentes régions de Belgique appliquent ces directives et libéralisent le secteur de l'énergie : en 2004 en Flandre, en 2007 à Bruxelles et en Wallonie. Avant la libéralisation, la responsabilité de la distribution et de la fourniture de gaz et d'électricité était une compétence publique.

Dans les faits, l'Etat belge avait délégué cette compétence à un seul acteur privé, Electrabel (et Luminus pour une petite partie du territoire wallon). A partir de 2007, la distribution des deux énergies (gaz et électricité), la gestion des réseaux et des compteurs, restent dans le giron public. Elles sont assurées par les gestionnaires de réseau (GRD) (principalement RESA et ORES en Wallonie, Sibelga à Bruxelles). Les actionnaires des GRD sont les communes.

La fourniture est quant à elle confiée à des acteurs privés. Leur rôle ? Vous faire signer un contrat, faire office d'intermédiaire entre vous et les producteurs et vous facturer vos consommations. Ils achètent donc sur les marchés de gros<sup>1</sup> de l'énergie qu'ils revendent à leurs clients.

## Un échec cuisant de plus en plus remis en cause

La libéralisation n'a pas eu les effets escomptés : les tarifs payés par les consommateurs ont considérablement augmenté depuis 2007. C'est

particulièrement vrai à l'heure où nous écrivons cet article puisque nous connaissons une flambée historique des prix du gaz et de l'électricité.

L'efficacité présumée des acteurs privés est largement contredite par l'observation de phénomènes de bureaucratisation et de gaspillage de ressources dans la littérature scientifique consacrée aux firmes capitalistes<sup>2</sup>. La théorie économique n'hésite d'ailleurs plus à évoquer les failles du marché.

La libéralisation a également bouleversé le rapport de force entre consommateurs et acteurs privés. De nombreuses politiques antisociales - ne citons que le compteur à budget en Wallonie - ont été mises en place et sont maintenues bec et ongles par les défenseurs du marché pour permettre aux acteurs privés de maximiser leurs profits. A titre d'exemple, Total Énergies, qui détient Lampiris, vient d'annoncer un résultat net pour 2021 de 15 milliards d'euros. Le bénéfice net le plus élevé jamais réalisé par une entreprise française.

Sur le terrain, nous observons aussi l'impact du libre marché sur l'accès effectif à l'énergie. Non seulement, la libéralisation des marchés du gaz et de l'électricité n'a pas conduit à une diminution des prix, mais en plus certaines stratégies commerciales des fournisseurs font des ravages au sein des ménages les plus fragilisés : complexité croissante et extrême des factures et du marché ; déséquilibre de la relation consommateur-fournisseur ; techniques de vente intrusives, agressives ou mensongères, tel le démarchage abusif à domicile ou le marketing ciblé ; non-recours aux protections sociales existantes ; fin anticipée des contrats de fourniture ; coupures arbitraires, etc.

De plus, l'énergie est un bien particulier qui répond encore moins que d'autres à la logique d'un équilibre naturel entre l'offre et la demande, notamment pour les raisons suivantes :

- L'énergie se stocke peu. On peut difficilement différer le moment de la consommation de celui de la production ;
- Une partie de la production ne peut pas être interrompue ou limitée momentanément selon les besoins (pensons au nucléaire) ;
- Une partie importante de la demande en énergie, particulièrement celle des ménages, ne peut être modifiée ou déplacée dans le temps. L'organisation de la vie quotidienne n'est pas aisément réglable selon la production d'éner-

gie. De nombreuses contraintes pèsent sur les ménages (on choisit peu l'heure à laquelle on prépare son repas ou à laquelle on donne le bain aux enfants, on peut par contre éventuellement déplacer le moment où on va faire tourner la machine à laver) ;

- L'énergie n'a pas de caractéristique particulière qui permet à un ménage de choisir telle électricité ou tel gaz plutôt qu'un-e autre. Il existe des contrats verts en électricité mais ce libellé est en fait assez trompeur, puisque l'électricité qui sort de la prise est exactement la même, peu importe le type de contrat dont on dispose. Les contrats énergie 100% verte sont certifiés par des Labels de Garanties d'Origine (abrégé LGO), un instrument de traçabilité mis en place au niveau européen. Ces labels garantissent que quelque part en Europe, un producteur en énergie renouvelable a produit l'équivalent de leur consommation électrique. Mais ils ne signifient pas qu'un fournisseur d'électricité a bien acheté de l'énergie renouvelable. Théoriquement, un fournisseur en électricité a le droit de vendre un contrat énergie 100% verte, tout en achetant uniquement de l'électricité issue du gaz et du nucléaire. Heureusement, des acteurs de la société civile comme Greenpeace aident les consommateurs à y voir plus clair en publiant chaque année un classement des fournisseurs en la matière.

Un marché totalement libre est donc exclu : c'est pour cela qu'il existe en matière d'énergie, à tous les échelons de pouvoir, une tonne de lois qui encadrent le marché. Mais cet encadrement est d'autant plus complexe à organiser qu'il est censé en même temps respecter la liberté, réelle ou supposée, des acteurs en présence. Un vrai casse-tête complexe et, osons le dire, inefficace !

Le choix de la libéralisation et de la privatisation n'est ni un phénomène naturel ni une forme d'avènement de l'histoire. Il y a une exigence démocratique à questionner les modes de gestion et de gouvernance de l'énergie dont nous souhaitons nous doter. Il est évident que les alternatives doivent à tout prix redonner du pouvoir aux citoyens et aux pouvoirs publics.

### D'autres modèles

Parce que les enjeux sociaux et environnementaux sont colossaux et parce que la libéralisation a clairement montré son incapacité à répondre à ces enjeux, il est indispensable de reprendre la main sur notre avenir énergétique commun. Cela implique donc de sortir de la libéralisation ►

► et de construire une – ou plutôt des – démocratie(s) énergétique(s). D'autres modèles sont possibles et souhaitables. Des alternatives existent déjà et rivalisent d'imagination pour reprendre du pouvoir sur le marché dans le cadre existant.

Ces différentes initiatives ne s'excluent pas entre elles. Mais elles doivent et devront impérativement être pensées en vue de favoriser la solidarité entre les territoires, sur des échelles plus larges, afin d'éviter une dualisation de la société entre ceux qui auraient les moyens de s'investir individuellement ou financièrement dans ces modèles alternatifs. Une fois de plus, le rôle de l'autorité

publique sera déterminant en la matière ! Nous devons les y pousser tous ensemble !

**Aurélie Ciuti**

1. Le marché de gros est un marché où se vendent des volumes importants qui sont achetés et vendus entre producteurs, grands consommateurs, négociants et fournisseurs d'énergie. Le marché de gros est européen en raison de l'interconnexion des réseaux d'électricité et de gaz. Source : CREG.

2. Gabriel Maissin, actes du colloque sur les 10 ans de la libéralisation organisé par le RWADE, la Fédération des services sociaux et le Collectif Solidarité contre l'exclusion, 2017.

## Quelques expériences inspirantes

Un peu partout en Europe et dans le monde s'élèvent des voix contre la logique de libéralisation de secteurs vitaux, que ce soit l'eau, l'énergie ou encore les transports en commun. Des syndicats, des associations, des citoyens, mais aussi des pouvoirs publics locaux expérimentent des alternatives porteuses visant à cette reprise en main du secteur.

### Les coopératives et les communautés d'énergie

Depuis de nombreuses années déjà, des coopératives citoyennes voient le jour en vue de mettre en commun des moyens financiers permettant de produire de l'énergie renouvelable. Certaines coopératives ont même créé leur propre fournisseur. C'est le cas notamment d'Ecopower en Flandre, ou de Cociter en Wallonie. Ces fournisseurs ne visent pas d'abord à dégager des profits pour leurs actionnaires. Elles réinvestissent leurs bénéfices dans des projets porteurs pour la collectivité.

Concept plus récent et largement soutenu par l'Europe, la communauté d'énergie permet à plusieurs acteurs (ménages, immeuble résidentiel, entreprises, écoles, etc.) de s'associer pour partager une production renouvelable locale et favoriser l'autoconsommation, c'est-à-dire que l'énergie renouvelable produite par les installations de ces acteurs soit au maximum consommée au moment où elle est produite. Plusieurs projets pilotes sont en cours à Bruxelles et en Wallonie. Ces communautés ouvrent la voie à de nouveaux modes de gestion et de partage collectifs de l'énergie.

### Les remunicipalisations

Partout en Europe s'opèrent des remunicipalisations, c'est-à-dire des dynamiques locales de déprivatisation d'un secteur, qui repart dans la gestion publique. Ces initiatives tirent le bilan d'un échec des libéralisations et privatisations qui ont été mises en œuvre depuis des décennies. La crise financière de 2008 et les politiques d'austérité qui ont suivi ont également favorisé une prise de conscience au niveau local de véritables opportunités pour relocaliser l'économie, créer de la valeur ajoutée locale mais aussi du lien avec les citoyens.

### Le fournisseur public

Les autorités pourraient créer un fournisseur public, qui alimenterait les bâtiments et équipements publics ainsi que les ménages qui le souhaitent en électricité 100% renouvelable et en gaz, avec une approche sociale, participative et de service public. Il aurait comme objectif principal la garantie du droit à l'énergie de toute la population, à travers une politique de prix juste, transparente et alignée sur les prix les plus bas du marché. Tous les profits éventuels générés par son opération seraient réinvestis dans le maintien des prix abordables, l'éradication de la précarité énergétique et la transition énergétique, dans une optique de décarbonation de l'économie et de la société.

Ce fournisseur public proposerait par conséquent un service local, fiable, transparent et de qualité, qui s'éloignerait des pratiques agressives et déloyales de captation de clients auxquelles s'adonnent d'autres ac-

teurs du marché. Le fournisseur public opterait pour une gouvernance participative et démocratique, où les citoyens pourraient faire entendre leur voix et avoir un poids réel dans la prise de décisions stratégiques<sup>1</sup>.

### C'est possible !

À Hambourg, Hamburg Énergie existe depuis 2009, quand le Sénat local a décidé de reprendre en main l'approvisionnement en énergie de la ville. La société appartient à la ville, ce qui représente un avantage évident pour les clients : « *en tant que véritable fournisseur d'énergie municipal, nous nous engageons exclusivement envers les citoyens de notre ville et non envers des investisseurs anonymes* ». Hamburg Énergie fournit de l'électricité 100% verte et la rachète prioritairement auprès des fournisseurs et des communautés de la région.

À Barcelone, Barcelona Energia a été créée en 2018. Elle fournit en électricité 100% verte les bâtiments et équipements de la Commune de Barcelone et de son aire métropolitaine, ainsi que les ménages et les entreprises privées. Elle se désigne comme un élément clé dans la transition vers la souveraineté énergétique, l'amélioration du bien-être des barcelonais-e-s, l'accompagnement vers un modèle énergétique plus vert et la promotion de l'autoconsommation et de la performance énergétique. Elle dispose d'un Conseil des usagers où ceux-ci sont représentés dans la prise de décisions.

1. Cette réflexion est largement inspirée des travaux menés par le CASE (Centre d'Appui SocialEnergie), au sein de la Fédération des services sociaux.

# LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE NÉCESSITE DES CHOIX DRASTIQUES

## Grégoire Wallenborn

est enseignant, chercheur à l'Institut de gestion de l'environnement et de l'aménagement du territoire (IGEAT-ULB) et coordinateur du projet Voisins d'Énergie.

## Marie-Charlotte Noël,

une de ses collaboratrices à l'IGEAT-ULB, a également participé à notre entretien.



© Équipes Populaires

**A** l'heure de la relance économique, la transition énergétique est plus que jamais au cœur des débats. Celle-ci ne peut se faire sans réflexion sur l'impact social des mesures écologiques. Grégoire Wallenborn, chercheur à l'ULB, y est particulièrement attentif. Il nous explique les paradoxes de la transition et prône des solutions collectives qui sortent des sentiers battus.

■ **Contrastes : Pour les acteurs du néolibéralisme, le réchauffement climatique semble être une opportunité pour le développement d'un nouveau marché. N'est-ce pas un voile de fumée qui s'adresse à ceux, de plus en plus nombreux, qui sont convaincus des limites de la croissance ?**

□ **Grégoire Wallenborn :** Cela fait plus de 50 ans qu'il y a des alertes par rapport au changement climatique. Les connaissances se sont approfondies grâce aux études du GIEC. A l'époque, les technologies n'étaient pas très développées pour affronter ce problème. Aujourd'hui, le marché et toutes les politiques néolibérales se basent sur l'innovation technologique. Tant qu'elles n'existaient pas, on s'intéressait peu à la transition énergétique. Dès les années 70, Amory Lovins parlait de la transition avec une voie douce (*soft path*) et une voie dure (*hard path*). La voie dure consiste à déployer des infrastructures énergétiques centralisées et relativement inflexibles, tandis que la voie douce est celle de la décentralisation

et la sobriété. Cette voie-ci n'a jamais été empruntée à large échelle. Or, c'est celle qu'on va devoir emprunter.

La question de la suffisance (c'est-à-dire la quantité d'énergie produite) est très peu abordée. Or, tous les scénarios avec 100% d'énergie renouvelable disent qu'il va falloir réduire drastiquement la production et la consommation d'énergie. Et il y a une corrélation étroite entre la consommation d'énergie et le PIB. Donc réduire la consommation, c'est forcément réduire le PIB, la croissance. C'est parfaitement envisageable à condition d'être attentifs à la justice sociale.

Les politiques sont en tension permanente entre d'un côté les contraintes géologiques, les limites des ressources planétaires et les conséquences des activités humaines, et de l'autre côté les contraintes d'ordre économique-politiques pour maintenir un système moribond. On n'a pas les institutions politiques qui nous permettent de penser à long terme. Donc on fait comme si on pouvait continuer comme avant. ►

► ■ **Quel est le rôle des citoyens dans la transition énergétique ? Quel équilibre entre sur-responsabilisation et déresponsabilisation ? Entre une approche individuelle et collective ?**

□ Je pense qu'il faut agir à plusieurs niveaux. Au niveau individuel, il faut travailler sur l'efficacité énergétique mais aussi sur la sobriété (consommer moins, ralentir...). Il y a des aspects collectifs indéniables qui sont généralement sous-estimés et qui relèvent des normes et de l'organisation sociale (dans le domaine du travail par exemple). Et puis il y a les questions politiques, sur lesquelles les citoyens peuvent s'organiser pour faire pression ou développer eux-mêmes des alternatives.

A cet égard, une étude intéressante de Carbone 4<sup>1</sup> montre que si un ménage moyen fait un effort raisonnable (pas démesuré) pour réduire son empreinte carbone, cela participerait au quart de la réduction des émissions de gaz à effet de serre nécessaire pour ne pas dépasser le budget carbone compatible avec un climat pas trop dérégulé. Le reste dépend des mesures structurelles, systémiques. Le poids de la transition sur les individus n'est donc pas négligeable, mais ce n'est pas l'essentiel à entreprendre. Car en tant qu'individu, on est

dépendant des moyens de transport, de l'isolation de son logement, de la faculté d'investir ou non dans des appareils économes en énergie ou dans les énergies renouvelables, etc.

Après, il reste la sobriété. Mais le faire tout seul, c'est très compliqué car on est confronté à des obstacles sociaux. Le problème, c'est de développer un éventail d'actions qui soient cohérentes. On ne peut pas demander aux ménages les plus pauvres (et même aux revenus moyens) de faire des efforts si les riches continuent à consommer toujours davantage. Si on ne limite pas la consommation des plus riches, on ne convaincra pas ceux qui sont moins responsables du dérèglement du climat de faire des efforts, et à juste titre, ils ne le feront pas.

En responsabilisant uniquement les individus, cela permet aux autres acteurs de se désresponsabiliser. Cela correspond bien à toutes les politiques néolibérales développées depuis les années 80 qui mettent en avant ce choix et cette responsabilité de l'individu qui aurait toutes les capacités d'action dans ses mains, alors que la part la plus importante de l'effort doit être collectif.

■ **Des études montrent<sup>2</sup> que plus on est riche, plus on consomme de l'énergie, plus on pollue, peu importe le degré de sensibilisation environnementale. Comment ex-**

## Mais au fait, c'est quoi la transition énergétique ?

En deux mots, c'est le passage d'un système de production et de consommation basé sur les énergies fossiles vers un système décarboné grâce au développement des énergies renouvelables. Mais un des aspects souvent sous-estimés, c'est l'empreinte carbone de la transition elle-même. Aujourd'hui, on est dans un système qui repose à plus de 80% sur les énergies fossiles. Si on veut changer de système énergétique, on va devoir utiliser les infrastructures fossiles existantes, très polluantes, pour produire ces nouvelles infrastructures. En d'autres mots, on va devoir utiliser du carbone pour décarboner ! C'est le paradoxe dans lequel on se trouve aujourd'hui. Or, il y a très peu d'études sur l'empreinte carbone de la transition énergétique elle-même. Si on veut faire la transition énergétique, il va falloir faire des choix et donc savoir quelles activités on va diminuer. Prenons l'exemple de la rénovation du bâtiment : c'est un chantier énorme en termes de ressources financières mais aussi matérielles. Comment va-t-on produire ces matériaux nécessaires à l'isolation des bâtiments ? C'est déjà une empreinte carbone considérable, et il n'est même pas évident que ce sera « rentable » en termes de bilan carbone.

En fait, il faudrait aujourd'hui faire des choix drastiques et décider collectivement où on va mettre les priorités d'investissements pour décarboner, en sachant qu'en faisant ça, on

consomme déjà une part du budget carbone. Pour y arriver, il faudrait supprimer toutes les activités qu'on estime nocives, nuisibles, moins utiles. Il faudrait donc prioriser nos activités : ce serait ça, une vraie transition énergétique. Ce n'est pas juste faire des nouvelles infrastructures non carbonées.

Par ailleurs, il y a une contradiction fondamentale dans les plans européens qui envisagent de manière distincte la transition énergétique et la transition digitale, puisque tous les dispositifs électroniques consomment énormément de ressources énergétiques et minérales pour être fabriqués. Mais il faut aussi avoir à l'esprit que le matériel informatique, cette merveille de l'intelligence humaine, est extrêmement éphémère et ne sera jamais recyclable car les matériaux sont trop miniaturisés (on amalgame des tas de composants qui sont difficilement séparables et récupérables).

Le risque est donc réel de passer progressivement d'une dépendance aux énergies fossiles vers une dépendance aux minerais (lithium, cobalt...), dont l'impact environnemental et social est désastreux. Et ce sera de plus en plus fréquemment source de nouveaux conflits locaux et mondiaux. Les hautes sphères de la décision politique sont de plus en plus conscientes des dangers à tous niveaux, mais puisqu'on n'a pas de solution miracle, on se focalise sur des solutions de court terme.

**pliquer qu'on reste massivement dans l'idée que pour changer, il faut «conscientiser les gens», alors que ça n'a pas (ou très peu) d'impact sur l'empreinte carbone ?**

□ C'est logique que les plus riches consomment plus d'énergie, puisque le pouvoir d'achat représente en réalité une capacité de prédation des ressources de la planète (ex. prendre régulièrement l'avion).

Ce qu'il faut souligner, c'est que les inégalités sont différentes selon les échelles. C'est certainement vrai au niveau mondial, mais au niveau belge, il n'y a pas tant de différences de consommation d'énergie entre un ménage riche ou pauvre, à part dans les déciles extrêmes de revenus. Pourquoi ? Parce que si les ménages les plus riches disposent de plus grands logements, ils les ont aussi mieux isolés, ont installé des panneaux photovoltaïques, etc. Tandis que les logements sociaux ou l'habitat ancien sont généralement des passoires énergétiques.

Chez nous, la différence de consommation entre riches et pauvres se fait surtout sur le transport. La voiture d'abord, même si de nombreux travailleurs ont besoin d'une voiture pour aller travailler. Mais aussi l'avion, où les différences sociales sont très marquées.

Un autre élément systémique qui entre en ligne de compte dans le lissage des inégalités de consommation d'énergie, c'est le fait que les pays riches ont des infrastructures publiques plus fournies. Or, on attribue la consommation d'énergie de ces infrastructures de manière linéaire à l'ensemble de la population, même si une partie d'entre elle ne les utilise pas ou peu. A ce niveau, il y a des aspects systémiques qu'il faut essayer de décrypter.

Pour revenir à la question de la sensibilisation, c'est effectivement important. On peut voir dans notre entourage des personnes très sensibilisées qui font certaines choses pour réduire leur impact écologique, mais ce sont en général des gens qui choisissent leurs actions là où ils ont la capacité de le faire. Déjà en 2007, je définissais la sensibilisation dans ces termes : *Du point de vue de l'environnement, ne vaut-il pas mieux être pauvre et mal informé que riche et conscientisé ?*<sup>3</sup> En d'autres mots, ce qui est dominant dans l'empreinte carbone, ce n'est pas le niveau de conscientisation des gens mais leur pouvoir d'achat et donc leur pouvoir de prédation des ressources naturelles. Dans ces ressources, il y a la consommation directe mais aussi indirecte. Par exemple le matériel informatique qui est une énorme source de consommation d'énergie.



©Pixabay

**■ La transition énergétique est considérée comme une urgence depuis de nombreuses années, et on a l'impression que rien (ou pas grand-chose) ne bouge. Où situez-vous les principaux blocages ? Et que mettre en place pour qu'elle soit socialement juste ?**

□ Ça avance, mais pas assez vite. Il n'y a pas une seule réponse. D'un point de vue énergétique, il n'y a pas mieux que le pétrole ! En termes de densité d'énergie, d'accès, de transport. Ça coule tout seul dans les pipe-lines. Et donc toute substitution au pétrole va occasionner des difficultés supplémentaires. Pour l'énergie solaire ou éolienne qui sont plus diffuses, il faut mettre en place des systèmes pour capter et stocker ces énergies. Aujourd'hui le stockage paraît indispensable, mais on pourrait remettre en question cette nécessité si on accepte de se dire qu'il y a des moments dans la journée ou dans l'année où on n'a pas besoin d'autant d'énergie. Ce n'est pas impensable, surtout avec les prévisions météo qui se perfectionnent. Mais actuellement, la peur de la pénurie représente un des blocages politiques.

Un autre blocage, c'est qu'il n'y a pas de débat collectif et structuré pour éviter que les petits intérêts personnels ou les rapports de force économiques ou institutionnels ne prennent le dessus. Prenons un exemple. Elia, le réseau de transport de l'électricité haute tension, veut faire une ligne haute tension entre Tournai et Charleroi. Ils estiment en avoir besoin pour ►

## Voisins d'énergie

Le projet « Voisins d'Énergie » est une recherche collaborative sur le thème de l'énergie qui s'inscrit dans le cadre de l'appel à projet du Ministère bruxellois de la Recherche. Cette action soutient des projets qui proposent des innovations sociétales dans la perspective d'autonomie vis-à-vis des services interdépendants sur lesquels repose notre société urbaine, notamment la limitation des ressources minérales et énergétiques.

### Pour en savoir plus :

<https://wiki.voisinsenergie.agorakit.org/>

### Pour accéder à l'ensemble

du contenu, il suffit de vous enregistrer à l'aide du bouton Sign-up en haut à droite de la page d'accueil. Vous pourrez également faire des commentaires sur les différents articles. Une fois inscrit, vous aurez accès en lecture à deux « étagères » :

### L'étagère Voisins d'Énergie

contient la boîte à outils du projet (toujours en construction) qui répertorie une série d'articles sur des thématiques qui touchent au domaine large de l'énergie et la partie recherche, qui contient notre rapport de recherche sur 1 an de projet. Il y a notamment un article très intéressant sur le prix de l'énergie.

### L'étagère Communautés

d'Énergie contient quant à elle toutes les monographies relatives à l'histoire des six communautés d'énergie participantes au projet VdE ainsi que les activités transversales qui se sont déroulées depuis le début du projet.

► transporter l'électricité produite par les éoliennes offshore (en mer du Nord). De nombreux citoyens ne veulent pas de cette ligne haute tension près de chez eux, et c'est compréhensible d'un point de vue paysager. Mais quand on leur a dit que l'alternative, c'est de diminuer leur consommation d'énergie, ou de se mobiliser pour créer des communautés d'énergie, ou encore de mettre une éolienne dans leur jardin, ça ne les enthousiasmait pas beaucoup... Ils ont compris que les éoliennes en mer du Nord servaient à compenser la fermeture des centrales nucléaires. Et donc ils ont dit « *alors, on est pour le nucléaire !* »

Il faut que les citoyens soient informés et réfléchissent eux-mêmes à ce qu'ils veulent mettre en place. En France, la Convention citoyenne sur le climat a réuni 150 citoyens tirés au sort, dont la plupart ne connaissaient rien au climat ou étaient même climato-sceptiques. Ils ont appris plein de choses et ont remis un rapport qui contient une série de mesures qui vont bien plus loin que ce que les politiques sont capables de faire.

Ce n'est sans doute pas suffisant pour lever les blocages, mais ça montre que si on donne l'information et qu'on met des gens en capacité de réfléchir collectivement, ils sont à même de conclure des choses bien plus intéressantes que le politique. Et c'est une des conditions pour que la transition soit socialement juste. C'est pour cette raison que Marie-Charlotte et moi étudions les communautés d'énergie (Voir encadré). On a l'impression que ça peut être un bon moyen pour les citoyens de s'approprier la question énergétique ; en devenant producteurs de leur énergie, en discutant avec leurs voisins comment la consommer, comment répartir les bénéfices, etc. Car tant que la production d'énergie est déléguée à un système de plus en plus complexe et libéralisé, personne ne comprend, personne ne se sent responsable ni en capacité d'agir au sein du système actuel.

### ■ La fiscalité verte est-elle un bon levier pour accélérer la transition énergétique ? Et comment garantir que cela ne renforce pas la précarité énergétique ?

□ Nous avons toujours eu un souci avec les incitants fiscaux car ils ont tendance à creuser les inégalités. On va culpabiliser et responsabiliser les personnes qui n'ont pas les moyens d'agir sur leur consommation d'énergie pendant que les autres auront la possibilité d'isoler leur logement, d'installer des panneaux solaires, etc. Il y a actuellement un gros débat autour de la taxe carbone. Si on veut qu'elle ne pénalise pas

les ménages déjà défavorisés, il faut mettre en place une série de correctifs, et on obtient alors un système assez complexe à gérer.

Une autre option qui est débattue, c'est un système de quota non échangeable : chaque individu a droit à une quantité déterminée de carbone par an. Et c'est à lui de décider ce qu'il veut en faire. On pourrait commencer par appliquer ce système à la consommation directe d'énergie (électricité, chauffage, transport) et pas sur les consommations indirectes (alimentation, informatique, matériaux de construction...). On aurait déjà une mesure relativement juste. Mais il faut progressivement mettre en place des politiques publiques pour corriger les inégalités de base : isoler les logements sociaux, développer les transports publics, par exemple. Quelles que soient les mesures à prendre, il va aussi falloir une vraie réflexion sur l'urbanisme, l'aménagement du territoire, les infrastructures de transport, etc. Il y aurait là un horizon qui serait beaucoup plus juste.

La libéralisation du secteur de l'énergie rend la régulation des prix très compliquée. Il faudrait sortir l'énergie du marché car c'est un besoin de base, et passer par des fournisseurs publics et/ou des coopératives citoyennes d'énergie. C'est faisable et ça existe déjà à petite échelle, en Flandre (Ecopower) et en Wallonie (Cociter). Au Québec, ils ont déjà fait marche arrière par rapport à la libéralisation du secteur.

Une nouvelle idée plus utopique encore serait d'instaurer une « sécurité sociale de l'énergie » avec cotisations obligatoires pour tous, qui passent par le revenu. Ce système donnerait un accès universel pour les besoins de base en énergie. Il permettrait de sortir des aléas du marché et serait beaucoup plus solidaire<sup>4</sup>.

### Interview réalisée par Monique Van Dieren

1. *Faire sa part ? Pouvoir et responsabilité des individus, des entreprises et de l'Etat face à l'urgence climatique*, César Dugast et Alexia Soyeux, Carbone 4, juin 2019, <https://www.carbone4.com/>

2. Voir étude sur la mesure des inégalités sociales, et notamment pour les émissions carbone : [https://wid.world/world/#lpfghg\\_p90p100\\_z/US;FR;DE;CN;ZA;G-B;WO/2019/eu/k/p/yearly/f/2.92/100/curve/false/country](https://wid.world/world/#lpfghg_p90p100_z/US;FR;DE;CN;ZA;G-B;WO/2019/eu/k/p/yearly/f/2.92/100/curve/false/country)

3. G. Wallenborn & J. Dozzi, 2007, « Du point de vue environnemental, ne vaut-il pas mieux être pauvre et mal informé que riche et conscientisé ? », in *Environnement et inégalités sociales*, P. Cornut, T. Bauler and E. Zaccà (eds.), Ed. de l'Université de Bruxelles, p. 47

4. Voir le rapport pour l'AB-REOC : *Besoins minimum en énergie. Une étude délibérative dans la Belgique de 2018* (2018). Auteurs : G. Wallenborn, N. Geerts, M. Orsini, D. Willems, M. Harchies.

# AUGMENTATION DES PRIX DE L'ÉNERGIE : QUELLES MESURES ADOPTER ?



*La flambée des prix de l'énergie constitue une atteinte au droit fondamental qu'est l'accès à l'énergie. Les pouvoirs publics ont la responsabilité d'apporter des réponses. Dans la douleur, le Gouvernement fédéral s'est accordé ce mois de février sur trois mesures de soutien (chèque énergie de 100€ pour tous les ménages et, jusqu'au 30 juin 2022, baisse de la TVA sur l'électricité à 6% et maintien de l'extension du tarif social aux BIM). Ces mesures sont insuffisantes.*

Sur la base des prix de novembre 2021, la CREG (Commission de Régulation de l'Électricité et du Gaz) estimait que la facture annuelle moyenne d'électricité pour un ménage wallon avoisinait déjà les 1.390€, tandis que celle pour le gaz approchait les 2.980€ ! Par rapport à décembre 2021, les prix de l'énergie ont augmenté en janvier de 49% en moyenne pour les contrats d'électricité variables et de 42% pour les contrats d'électricité fixes, et de 59% pour les contrats de gaz variables et de 55% pour les contrats de gaz fixes.

Cette augmentation exponentielle met en danger le droit fondamental de toute personne d'avoir accès à l'énergie en quantité et qualité suffisantes et à un coût abordable. La situation est devenue insupportable pour les ménages, et plus spécialement pour ceux qui se trouvent déjà ou qui sont en risque de tomber dans la « précarité énergétique » (voir plus loin). Dans cette situation, toute mesure d'aide est la bienvenue. A l'heure d'écrire ces lignes et malgré l'urgence toujours plus pressante, les Régions n'ont encore annoncé aucune mesure de

soutien. Celles-ci sont notamment attendues autour de la suspension des coupures dans l'approvisionnement d'énergie, la suspension du système de prépaiement des factures ou encore sur l'interdiction des frais de recouvrement. Il est vrai qu'en Région bruxelloise, des fonds régionaux ont été alloués aux CPAS dans l'objectif que ceux-ci puissent aider un public plus large. Néanmoins, en plus des problématiques de non-recours bien connues, certains ménages ne seront pas éligibles pour recevoir ces aides, au vu de leurs revenus mensuels, et ce malgré leurs difficultés conjoncturelles potentiellement évidentes.

En ce qui concerne les trois mesures décidées par le Gouvernement fédéral au 1<sup>er</sup> février, la prolongation de l'élargissement du tarif social aux titulaires du statut BIM est une mesure essentielle qui contribue effectivement à un meilleur accès à l'énergie, même si son caractère limité dans le temps pose question. Les autres mesures semblent inefficaces, voire contreproductives. D'autres encore devraient être prises en compte. Détaillons-les. ►

## La prolongation de l'élargissement du tarif social aux BIM

Le nombre de personnes qui jouissent de manière structurelle du tarif social s'élève à environ 520.000 pour l'électricité et 320.000 pour le gaz. Ces chiffres sont aujourd'hui augmentés d'environ 440.000 personnes supplémentaires pour l'électricité et de 280.000 personnes supplémentaires pour le gaz suite à l'élargissement temporaire décidé par le Gouvernement du tarif social aux bénéficiaires de l'intervention majorée (BIM) jusqu'au 30 juin 2022. Malheureusement, cette mesure ne sera peut-être pas reconduite à l'été et fait croître l'inquiétude pour de nombreux ménages.

Retirer le bénéfice du tarif social aux BIM impliquerait de plonger potentiellement près d'un demi-million de ménages dans la précarité énergétique. Le régulateur de l'énergie parle de « précarité énergétique » lorsqu'un ménage consacre plus de 10% de son budget au paiement de sa facture énergétique. Les revenus des ménages bénéficiant du statut BIM étant bien inférieurs au revenu médian, cette flambée des prix de l'énergie impacte lourdement leur budget.

Concrètement, en janvier 2022, un consommateur moyen à Bruxelles qui perçoit un revenu mensuel net jusqu'à 1.600€ et qui bénéficie de l'intervention majorée paiera autour de 130€ par mois pour l'électricité et le gaz comme ayant droit au tarif social en Région bruxelloise, soit environ 7,42% de son revenu mensuel. Si ce statut ne donne plus droit au tarif social, ce consommateur paiera, s'il prend le contrat le moins cher, environ 437€ par mois, soit trois fois plus qu'auparavant, en grevant désormais 24,97% de son revenu mensuel ! En fonction du contrat choisi par le ménage, cet écart pourrait être encore beaucoup plus prononcé.

En matière de protection des consommateurs, le tarif social joue un rôle indéniable dans la lutte contre la précarité énergétique et contre l'endettement. En agissant directement sur le montant des factures d'énergie, le tarif social s'attaque à l'une des causes de cette précarité, à savoir le prix non régulé de ces ressources essentielles. Les personnes les plus précarisées ont encore moins la possibilité que les autres de faire jouer la concurrence, par manque de temps ou de connaissance. Le tarif social leur garantit un prix régulé et offre une protection contre des prix très onéreux sur le marché.

## Le chèque énergie de 100€

Contrairement à l'élargissement du tarif social, le chèque énergie octroyé par le Gouvernement fédéral s'adresse à l'ensemble des citoyens belges, peu importe leur niveau de revenu. Ce chèque énergie prendra concrètement la forme d'une réduction directe sur la facture d'électricité. En effet, seule l'électricité est visée par cette mesure pour, d'après le Gouvernement, ne pas créer de déséquilibre entre les ménages qui utilisent le gaz et ceux qui ne consomment que de l'électricité. Ce choix est pourtant questionnable, tant c'est avant tout le prix du gaz qui a flambé.

Vu l'augmentation des prix de l'énergie, toute mesure de soutien est évidemment la bienvenue. Pourtant, le montant de ce chèque s'avère concrètement très faible pour compenser la hausse des factures. Surtout, il ne tient pas compte de la consommation ni des besoins énergétiques du ménage. Ainsi, ce chèque énergie peut être absorbé par une consommation importante liée à la faible performance énergétique du logement et pénaliser, de ce fait, les ménages vivant dans des logements peu ou mal isolés.

En outre, cette mesure ponctuelle du chèque énergie n'agit en rien sur les mécanismes du marché. A la différence du tarif social, le chèque énergie ne garantit aucunement que le ménage bénéficie du tarif le plus bas du marché. Il présuppose, au contraire, que les bénéficiaires restent actifs sur le marché, dans la situation qui est la leur au moment où ils paient leur facture.

## La réduction de la TVA sur l'électricité à 6%

Le Gouvernement a décidé de baisser la TVA sur l'électricité à 6% (au lieu de 21% actuellement), du 1<sup>er</sup> mars au 1<sup>er</sup> juillet. Le gaz reste, lui, taxé à 21%. Comme pour le chèque énergie, le fait que la baisse de la TVA ne concerne que l'électricité s'explique, officiellement, par la volonté de ne pas léser les personnes qui ne consomment pas de gaz.

Outre qu'il aurait été plus pertinent, encore une fois, de concentrer les moyens d'action vers ceux qui en ont le plus besoin, cette mesure pourrait s'avérer concrètement contre-productive et alourdirait le pouvoir d'achat des ménages. En effet, cette baisse de la TVA pourrait impliquer un retardement - potentiellement de 6 mois - du dépassement de l'indice-pivot et de l'indexation de 2% des salaires

et des prestations sociales, initialement prévue cette année pour les mois de mai et de juin<sup>1</sup>. Le maintien de l'indexation est pourtant essentiel pour préserver le pouvoir d'achat de tous les citoyens belges.

### **Il faut pérenniser l'octroi du tarif social sur base du revenu**

Le tarif social s'avère donc un outil essentiel et efficace pour lutter contre la précarité énergétique. Il est bénéfique à la fois pour le ménage, qui peut dès lors payer sa facture d'énergie, pour les fournisseurs, qui voient le risque d'impayés et leur contentieux diminuer, et pour la collectivité, qui garantit ainsi l'accès à un droit fondamental.

Contrairement à la manière dont l'envisage le Gouvernement, ce tarif social élargi ne doit pas être conçu comme une mesure temporaire, en réaction à une crise (crise qui, par ailleurs, risque de s'étendre bien au-delà de juin 2022). Elle doit être pérennisée comme un outil structurel de lutte contre la précarité énergétique.

Selon cette logique, le droit au tarif social devrait, à l'avenir, être automatiquement octroyé sur la base d'un critère de revenus, en complément de l'octroi actuel sur la base de statuts sociaux.

Notamment, le seuil de revenus pour avoir droit au tarif social devrait être aligné sur celui utilisé pour l'accès au statut « BIM revenus », et cela pour éviter un traitement différencié de certains ménages à ressources financières équivalentes (par exemple, une personne qui reçoit 1.000€ de salaire ou d'allocations de chômage et qui n'a pas (encore) sollicité le statut BIM n'a actuellement pas droit au tarif social, tandis qu'une personne qui reçoit 1.000€ au titre du RIS a bien droit à ce tarif).

Des solutions techniques peuvent être trouvées à cet égard, comme au Portugal, où le tarif social pour l'électricité et le gaz est automatiquement octroyé à tout ménage en-dessous d'un certain plafond de revenus sur la base de son avertissement-extrait de rôle, avec un taux d'automatisme très élevé.

### **Il faut mettre les acteurs économiques du secteur à contribution**

La crise relative aux prix de l'énergie a des conséquences néfastes sur les ménages, sans que l'on puisse constater une juste contribu-

tion de tous les acteurs économiques du marché, et notamment des producteurs d'énergie, aux mesures d'urgence et au maintien des prix à un niveau abordable. A ce sujet, dans les mesures annoncées par le Gouvernement, rien n'est dit sur la captation des plus-values farineuses qui ont été faites par certains producteurs (TotalEnergies s'apprête par exemple à annoncer 15 milliards de bénéfice net pour 2021, le plus gros bénéfice jamais réalisé par une entreprise française). Le secteur doit être mis à contribution.

Suite à la hausse de prix, plusieurs pays européens comme la France ou l'Espagne sont en train d'envisager ou ont déjà mis en œuvre des mesures opérant des changements dans le fonctionnement du marché de l'électricité, tout en respectant le cadre européen. Ces mesures incluent la limitation temporaire du profit extraordinaire tiré par les producteurs d'énergies non fossiles due à la hausse de prix pour réduire les coûts supportés par les consommateurs (Espagne) ou la création d'un mécanisme de stabilisateur automatique des prix qui prévoit des transferts compensatoires du producteur vers le fournisseur, de façon à ce que celui-ci répercute ces gains vers le consommateur final (France).

On le voit, la mise à contribution de tous les acteurs économiques du secteur est possible. Elle doit également être sérieusement et urgemment mise à l'ordre du jour.

**Auréli Ciuti**

(Réseau wallon pour l'accès durable à l'énergie- Rwdé),

**Céline Nieuwenhuys**

(Fédération des services sociaux- FdSS),

**Nicolas Poncin**

(Collectif Solidarité contre l'exclusion- CSCE, Service Infor GazElec),

**Juan Carlos Sanchez**

(Coordination Gaz-Electricité-Eau- CGEE)

1. Par exemple, l'Institut pour un Développement Durable a fait une simulation de cette baisse de la TVA sur les revenus des ménages, sur base de deux ménages aux situations financières différentes. D'après cette simulation, même si on tient compte du versement du chèque énergie de 100€, les deux ménages considérés auront perdu du pouvoir d'achat d'ici la fin de l'année. Voir <http://www.iddweb.eu/>

## LE RÉSEAU WALLON POUR L'ACCÈS DURABLE À L'ÉNERGIE (Rwadé)



Le Réseau wallon pour l'accès durable à l'énergie (RWADE) est un réseau pluraliste d'organisations sociales, syndicales, environnementales, de consommateurs, de lutte contre la pauvreté et d'éducation permanente qui plaident ensemble pour un droit d'accès à l'énergie pour tous. Il se fonde sur le droit fondamental de toute personne à disposer d'un logement décent. Depuis plusieurs années, le RWADE organise de nombreuses formations, tant à destination des citoyens que des intermédiaires sociaux, combinant information et analyse socio-économique de la législation. Sur base des constats de terrain, le réseau a pu construire une

expertise riche et variée et développer des propositions politiques autour du droit à l'accès à l'énergie : protection des consommateurs, tarification, amélioration de la performance énergétique des logements, etc.

Le RWADE a par ailleurs créé et coordonne le service Energie Info Wallonie en collaboration avec l'ASBL Droits quotidiens. Ce service de seconde ligne permet entre autres au RWADE d'entendre et de comprendre les difficultés vécues par les ménages wallons, de construire une expertise de terrain et, dès lors, de mieux défendre les consommateurs.

RWADE (Réseau Wallon pour l'Accès Durable à l'Énergie), rue du Lombard, 8/2 5000 Namur 081 711 371 - info@rwade.be

## ENERGIE INFO WALLONIE (EIW)



Entre les fournisseurs de gaz et d'électricité, les différents contrats d'énergie, les factures d'acompte ou de régularisation... Pas simple de s'y retrouver. Energie Info Wallonie (EIW) a pour objectif de soutenir et d'informer gratuitement les intermédiaires sociaux et les citoyens wallons sur toute difficulté ou question liée à l'énergie.

Ce service a été mis en place par le Rwadé (Réseau wallon d'accès durable à l'énergie) en 2014. Une équipe de juristes et de chargées de mission propose un accompagnement gratuit et de qualité pour répondre aux questions et aider à dénouer des situations problématiques.

**Les services proposés aux citoyens et aux travailleurs sociaux :** des fiches questions-réponses pratiques ; des permanences juridiques ; des modèles de courriers ; des informations sur le marché de l'énergie en Wallonie ; des animations pour un groupe de citoyens ; des outils pédagogiques.

**Vous rencontrez des difficultés ou vous avez une question liée à l'énergie ?**

**Le service Energie Info Wallonie éclaire vos droits !**

Des permanences juridiques sont organisées et par mail et par téléphone du lundi au jeudi de 9h à 12h : 081/24.70.10 ou info@energieinfowallonie.be.

Une série d'informations et de fiches pratiques sont disponibles sur le site internet. [www.energieinfowallonie.be](http://www.energieinfowallonie.be)

A noter : EIW **n'est pas** compétent pour les questions relatives aux contrats professionnels, aux économies d'énergie, aux primes, aux mesures URE (utilisation rationnelle de l'énergie) ou encore aux questions liées aux énergies renouvelables. Si votre question relève de l'une de ces thématiques, contactez le Service Public de Wallonie ou les Guichets de l'énergie.

## INFOR GAZELEC (BRUXELLES)



Infor Gaz Elec est un centre d'information indépendant et non-commercial qui défend le droit à l'accès à l'énergie (gaz et électricité) pour toutes et tous. Il a notamment pour but de délivrer aux consommateurs bruxellois une information et un accompagnement personnalisé :

- Concernant le choix d'un fournisseur de gaz et d'électricité (explication et comparaison des offres, des tarifs et des prix des fournisseurs, aide pour remplir le contrat choisi, ...)
- Concernant la fourniture de gaz et d'électricité en général (déménagement, aide à la compréhension de la facture, à sa vérification et, au besoin, aide dans les démarches pour la faire rectifier, ...)
- Concernant les mesures sociales relatives à l'accès à l'énergie,
- Concernant leurs droits de consommateurs, pour porter plainte contre des abus ou pour bénéficier des protections existantes (constitution de dossiers pertinents, contact avec les fournisseurs et rédaction de courriers et de plaintes, dépôt de plaintes auprès des instances de contrôle et de régulation, orientation éventuelle vers des cabinets d'avocats qui pratiquent l'aide juridique légale de seconde ligne lorsque le contentieux arrive devant une instance judiciaire, ...).

Infor Gaz Elec est accessible gratuitement à l'ensemble des consommateurs bruxellois, qui peuvent être reçus individuellement afin de répondre à leurs questions et/ou les aider à résoudre leurs problèmes.

Le service est joignable par téléphone (02/209.21.90) et par mail ([info@gazelec.info](mailto:info@gazelec.info)). Il est ouvert tous les jours (sauf le jeudi matin) de 09h à 12h30 et de 13h30 à 17h.



ISI informatique



Wallonie



FÉDÉRATION  
WALLONIE-BRUXELLES

